

Partage de responsabilités pour les Familles d'accueil

Proanima déclare s'être assuré que l'animal :

- A été examiné par son personnel médical.
- A été vacciné (herpesvirus, calicivirus, panleucopénie) (chats), vermifugé et micropuccé s'il est en âge de l'être.
- Va être stérilisé une fois que l'animal aura l'âge nécessaire.

Proanima s'engage à :

- Maintenir la vaccination et la vermifugation à jour.
- Examiner l'animal si les symptômes relevés par la famille d'accueil nécessitent une investigation.
- Fournir un contact d'urgence durant les heures d'ouverture de Proanima.
- Fournir à la famille d'accueil la nourriture appropriée à la diète de l'animal durant son hébergement.
- Fournir à la famille d'accueil la litière appropriée s'il s'agit d'un chat, d'une portée de chatons ou d'animaux exotiques durant toute la durée de l'hébergement.
- Assurer un suivi durant l'hébergement de l'animal.

Proanima peut offrir :

- Au besoin une formation sur la qualité d'hébergement, les manipulations et la socialisation de l'animal.
- Des frais d'adoption réduits de moitié si elle souhaite adopter le chat qu'elle héberge.
- Le matériel nécessaire afin de répondre aux besoins de base de l'animal.

Proanima ne peut PAS offrir :

- De garantie quant à l'état de santé, au caractère futur, aux habitudes de vie et à la propreté de l'animal durant son hébergement en famille d'accueil.
- De garantie sur les allergies, contamination, dommages matériels et physiques (destruction de meubles, morsures, etc.) que l'animal pourrait causer.
- De garantie sur l'absence totale des maladies transmissibles à l'humain (zoonoses) Exemple : teigne, parasites intestinales ou autre maladie transmissible à l'humain.

- Aucune facture ou soins vétérinaires contractés par la famille d'accueil lors d'une visite à une clinique vétérinaire autre que celle du refuge ne seront remboursés par Proanima.
- Proanima n'évalue en aucun cas les autres animaux du foyer d'accueil.

Responsabilités de la famille d'accueil :

- Comprendre et accepter chacune des déclarations de Proanima citées plus haut.
- Héberger l'animal pour une durée minimale 1-3 mois.
- Maintenir les vaccins de ses propres animaux à jour.
- Comprendre et accepter que Proanima aura la permission de voir l'animal en tout temps.
- Se rendre disponible pour faire les suivis nécessaires et se présenter aux rendez-vous requis par le refuge.
- Se rendre disponible pour que des rencontres occasionnelles avec les adoptants potentiels aient lieu au domicile de la famille d'accueil ou en rencontre virtuelle. Pour les chats adultes seulement.
- Contacter le refuge immédiatement en cas de problèmes de santé, de comportement ou de fugue de l'animal.
- Donner les traitements médicaux à l'animal si nécessaire.
- Venir chercher les prescriptions nécessaires **dans les 24 heures suivant leurs disponibilités.**
- Pour les **chats adultes ou les lapins**, respecter l'exigence que l'animal n'ait aucun contact avec d'autres animaux durant la période d'adaptation d'au moins 7 jours et à l'intégrer graduellement aux habitudes familiales, tel que conseillé par Proanima.
- Respecter l'exigence que l'animal (**chatons orphelins, ou maman avec chatons**) n'ait aucun contact avec d'autres animaux de la famille à moins d'avis contraire de la coordonnatrice des familles d'accueil.
- Fournir un environnement adéquat et sécuritaire tel qu'indiqué dans le guide fourni.
- Donner une nutrition adéquate selon le guide fourni.
- Dans le cas d'un ou plusieurs chats ou exotiques, les garder à l'intérieur du logement.
- Faire la socialisation requise dans le développement normal d'un jeune animal.
- Comprendre que les chatons orphelins ont une santé précaire et que les décès sont possibles. Aucune facture ou soins vétérinaires contractés par la famille d'accueil lors d'une visite à une clinique vétérinaire autre que celle du refuge ne seront remboursés par Proanima.
- Prévoir 4 à 5 jours avant le matériel et les accessoires nécessaires pour répondre aux besoins de l'animal et aviser votre responsable des suivis avec les familles d'accueil de ce dont vous avez besoin.
- Si possible, faire la promotion de l'animal à vos proches/ami(e)s afin de favoriser son adoption après quelques semaines passées dans votre domicile et faire remplir un formulaire de demande d'adoption en ligne par toute personne intéressée à adopter l'animal. Il est interdit de mettre les animaux de Proanima sur les sites/plate-forme de ventes.
- En cas de retour de l'animal urgent ou nécessaire, prévenir le refuge du motif de ce retour et respecter un préavis d'au moins 48 heures avant de le retourner au refuge.

- Avertir le refuge si un membre de la famille en contact avec les chatons souffre d'une maladie affectant son système immunitaire (cancer, maladie nécessitant des médicaments immunosuppresseurs).
- Accepter que Proanima dispose comme il l'entend des animaux hébergés : certains seront adoptés via Proanima (soit dans leurs familles d'accueil ou au refuge), d'autres seront transférés dans l'une de nos animaleries partenaires ou dans un autre refuge, selon les besoins et les observations faites sur l'animal.
- Lorsque les chatons ont leur rendez-vous pour se faire stériliser, ils ne retournent pas dans la famille d'accueil par la suite.
- Il est interdit d'adopter les animaux pour en faire la revente par la suite.